

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, mes remarques au sujet de cette motion seront très brèves. Je tiens à remercier les députés d'avoir participé à ce court débat et d'avoir soulevé un très grand nombre de questions importantes en ce qui a trait au fonctionnement des comités permanents et spéciaux. Il est vrai que selon l'opinion générale exprimée par les députés, à la suite des modifications apportées au Règlement, les comités permanents ont à examiner plus de mesures législatives et de prévisions budgétaires. Il est également évident que le rôle nouveau des comités permanents et spéciaux a dans une certaine mesure changé l'atmosphère de la Chambre des communes même. Bien entendu, on avait consenti, en général, à confier ces responsabilités supplémentaires aux comités permanents, mais nous tous qui observons ce qui se passe à la Chambre nous rendons compte maintenant que les responsabilités supplémentaires confiées aux comités permanents et spéciaux ont eu des répercussions sur la Chambre elle-même.

Quant à savoir si dans l'ensemble ce changement n'a eu que des avantages, c'est certainement un sujet sur lequel on pourra se former une opinion avec le temps. Plus les comités prendront de l'importance et assumeront des responsabilités plus lourdes, plus le nombre des députés qui assisteront aux débats de la Chambre tendra à diminuer. Cela m'attriste quand je vois qu'un grand nombre des discours importants prononcés à la Chambre sont écoutés par un très petit nombre de députés.

L'hon. M. Dinsdale: Nous sommes tous aux comités.

L'hon. M. MacEachen: Les députés sont ailleurs; espérons que c'est aux comités. Personnellement, j'attache la plus haute importance à ce que la Chambre des communes reste la tribune centrale de notre pays et de notre régime parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Il est temps que quelqu'un le dise.

L'hon. M. MacEachen: Lorsque nous avons donné avec enthousiasme ce nouveau et important rôle aux comités permanents et spéciaux, c'était dans l'espoir que ce rôle serait rempli dans le contexte de notre régime parlementaire. Il est certain qu'aucune décision n'a été prise par la Chambre ni par aucune autre autorité qui permette de conclure que, du fait de l'importance accrue donnée aux comités permanents, nous avons adopté un régime de comités de type congressionnel.

Il n'est pas douteux, à mon sens, que le régime des comités évolue et que les événements qui s'y déroulent et qui touchent la Chambre n'ont pas été clairement prévus ni pleinement définis au départ. C'est tout à fait normal. Nous voulons que le régime des comités conserve son importance. Mais nous voulons en même temps savoir où nous allons, où ce régime nous conduira exactement et quels en seront les effets sur la Chambre.

[M. l'Orateur.]

On a soulevé beaucoup de questions d'ordre pratique au sujet du fonctionnement du régime de comités, notamment, le coût, le caractère logistique, les sous-comités, le personnel, les séances du comité tenues durant les séances de la Chambre et les déplacements—ce sont de nouvelles questions qui n'ont pas encore été entièrement traitées. Comme j'ai moi-même exprimé l'opinion que le régime de comités est censé fonctionner dans le cadre du régime parlementaire, tout ce que je puis dire, c'est que la Chambre des communes doit maintenir son autorité sur les comités.

Cela étant dit, je ne veux pas suggérer qu'on revienne en arrière. Je suggère qu'on avance dans la voie qui accordera aux comités une importance nouvelle. Nous devons examiner le rôle qu'ils tiennent dans le cadre général du régime parlementaire, de sorte que s'il faut modifier notre régime actuel, il faudra préalablement connaître exactement quelles en seront les répercussions.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Peace River (M. Baldwin) ainsi que tous les autres qui ont participé au débat. Je vais certainement chercher avec mes collègues à savoir si le comité permanent de la procédure et de l'organisation devrait faire l'objet d'une enquête plus approfondie quant au fonctionnement et à l'avenir du système des comités. A titre personnel et en ma qualité de leader du gouvernement à la Chambre, je me propose de mener ma propre enquête sur les répercussions du système des comités sur toutes nos activités et sur le rôle des députés, afin d'obtenir quelques éclaircissements, du moins pour ma propre gouverne quant à l'attitude que nous devrions adopter à l'avenir.

Sur ce, monsieur l'Orateur, je recommande l'adoption de ce projet de résolution en fournissant l'assurance que les propositions avancées seront étudiées attentivement.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la proposition du président du Conseil privé (M. MacEachen). Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (3.00 p.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 14 octobre, de la motion de M. Jacques-L. Trudel, portant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de l'honorable M. Stanfield (p. 29) et du sous-amendement de M. Fortin (p. 136).

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots cet après-midi sur l'établissement d'un nouveau ministère de l'environnement, mais je tiens, tout d'abord, à préciser que la sur-